Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 27/06/2023 à 10h26
Réference de l'AR : 051-215104563-20230609-6021-DE
Affiché le 27/06/2023 ; Certifié exécutoire le 27/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 JUIN 2023

Date de convocation :
19 Juin 2023

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 8
Votants : 12

POUR : 8
CONTRE : 1
ABSTENTIONS : 3

N° 6021

OBJET :
RECLASSEMENT DE PARCELLES POUR LA REVISION ALLEGEE DU PLU

L'an deux mil vingt-trois, 24 juin à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur Bruno MARTIN, Maire.

Étaient présents : M.MARTIN, Mme BRUN, Mme CHARLOIS, Mme DHOTEL, Mme MICHEL, M.GAVROY, Mme FRENOY, Mme LOPEZ formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.
Excusés : Mme PROTAT DEFRANCE - MM. BERTIN, METIN, PERRIER, GRUAT-CHERRIOT, FEVRE
Absents : Mme PASQUIER
Pouvoirs : M. METIN à M.MARTIN, M. PERRIER à Mme DHOTEL, M. GRUAT-CHERRIOT à Mme CHARLOIS, M. BERTIN à Mme BRUN

Secrétaire de séance : M. GAVROY Vincent

- Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L151-1 et suivants et R151-1 et suivants ;
- Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal en date 12/12/2019 ;
- Vu la délibération 5966 du 22 Décembre 2022, prescrivant la révision partielle du Plan Local d'Urbanisme,
- Considérant les nouveaux éléments fournis par l'entreprise MERAT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE le reclassement en Zone AC ou NC des parcelles ZR50 à ZR54 classées en A et ZR 55 à ZR 58, classées en N

Extrait certifié conforme aux registres des délibérations

MAIRIE DE SAINT JUST SAUVAGE 51260

Fait à Saint Just-Sauvage, le 23 JUIN 2023
Le Maire,
Bruno MARTIN

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne